



Nouveau contrat de travail

Par **topmoog**, le **17/05/2008** à **11:58**

Bonjour,

Voila ma société a racheté voila pratiquement 1an.

Et voila arrivé les nouveaux contrats,

Est ce que je suis obligé de signer se contrat, et si je ne signe quel sont les risques poutr moi
????

Et de combien de temps je dispose pour le rendre ?

Merci d'avance pour vos reponse.